RELEVE DES ECHANGES DE L'ENTRETIEN DU 15 JUIN 2026 AVEC BEATRICE GOIMIER, PRESIDENTE DE L'ADSPJ

Ce relevé des échanges a vocation à reprendre les grandes lignes des propos tenus par la personne entendue, des questions posées et des réponses apportées.

- Présentation de l'ADSPJ :
 - Souhait d'incarnation d'une véritable association « deux-sévrienne » de la protection de la jeunesse, qui soit présente sur tout le territoire
 - 3 activités menées par l'ADSPJ :
 - AEMO/AEMO-I, suivant financements départementaux et sur tout le Département (locaux à Niort, Parthenay, Thouars et Melle)
 - SIE (service d'investigation éducative), suivant financements de la PJJ sur tout le Département
 - Médiation familiale, partagée entre le sud (UDAF, ADSPJ et une association sur Melle) et dans le nord (Intermèdes)
 - Projet associatif revu et voté en assemblée générale le 6 juin 2024
 - Composition de l'équipe : un directeur, deux chefs de service, deux coordinateurs, quatre psychologues, deux TISF (deux ETP financés par le Département), une médiatrice familiale (avec un financement à hauteur de 8 000 euros par an du Département, en complément des financements CAF), quatre secrétaires (pour 3,70 ETP) et 34 éducateurs

- Chiffres-clés de l'ADSPJ :
 - 390 mesures en AEMO et 100 en AEMO-I avec le constat, depuis 3 ans, de ce qu'il y a plutôt moins d'AEMO et davantage d'AEMO-I (sans qu'il soit, au sens de l'association, nécessaire de changer l'habilitation, afin de maintenir une certaine souplesse et au regard du caractère évolutif des chiffres)
 - Avant l'AEMO, en 2025 :
 - 9 enfants pris en charge par ASE
 - 6 enfants en PEAD
 - 33 enfants en AEMO-I
 - Après l'AEMO, en 2025 :
 - 163 arrêts du fait de l'acquisition de la majorité et de non-lieux (au nombre de 127) et de dessaisissements au regard de la mobilité croissante des parents
 - 30 enfants basculant en AEMO-I
 - 16 enfants basculant en AED (relai du Département, l'ADSPJ ayant travaillé préalablement à l'adhésion des parents aux dispositifs d'accompagnement proposés)

- Constats de l'ADSPJ :
 - Importance, dans la structuration et le séquençage des mesures d'AEMO, de :

 - Prévoir un temps hors de la famille pour permettre aux enfants de se confier en dehors de tout conflit de loyauté faut un temps dans la famille pour voir ce qu'on peut voir et écouter ce qui se dit puis temps avec l'enfant dans des lieux différents et hors de la maison pour éviter que l'enfant n'ait à s'exprimer devant les parents
 - Rencontrer régulièrement les psychologues, l'école, les services de la MDPH le cas échéant, ainsi que les services de l'ASE
 - Bouleversement du rôle des TISF avec la loi « Taquet » de 2022 qui est venu leur donner un rôle nouveau avec, d'une part, la question des tiers dignes de confiance et, d'autre part, la mise en œuvre des visites encadrées
 - Problématique majeure des « lapins » posés par les parents en mesure d'AEMO → Appel au juge en dernier ressort

- <u>Piste de réflexion</u> : travail à mener sur le calendrier de la tarification (en dehors des CPOM puisque cet outil-là n'est pas mobilisable pour le cas particulier de l'ADSPJ qui ne procède à aucun accueil : articles L.313-12 et L.313-12-2 du code de l'action sociale et des familles) → Tarification qui serait à communiquer en septembre afin de pouvoir l'analyser suffisamment en amont, pour des budgets prévisionnels qui doivent être établis courant octobre